



TEXTE ADOPTÉ n° 531
« Petite loi »

ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

QUINZIÈME LÉGISLATURE

SESSION ORDINAIRE DE 2020-2021

10 décembre 2020

PROJET DE LOI

*autorisant la **ratification** du **protocole** portant **amendement**
de la **convention** relative aux **infractions** et à certains autres **actes**
survenant à bord des **aéronefs**,*

ADOPTÉ PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE
EN PREMIÈRE LECTURE.

(Procédure accélérée)

L'Assemblée nationale a adopté le projet de loi dont la teneur suit :

Voir les numéros : 2494 et 3547.

Article unique

Est autorisée la ratification du protocole portant amendement de la convention relative aux infractions et à certains autres actes survenant à bord des aéronefs, fait à Montréal le 4 avril 2014, signé par la France le 30 mai 2016, et dont le texte est annexé à la présente loi ⁽¹⁾.

Délibéré en séance publique, à Paris, le 10 décembre 2020.

Le Président,
Signé : RICHARD FERRAND

(1) Voir le document annexé au projet de loi n° 2494.

